

La protection des machines isolées, une nouvelle nécessité ?

Il y a des sujets qu'on préférerait ne pas avoir à traiter. Pourtant, face à une recrudescence des vols et exactions commises sur les machines forestières il devient difficile d'éluder le sujet. Les actions de communication des interprofessions envers le grand public sont certes nécessaires, mais ne sauraient être suffisantes face à des situations extrêmes qui menacent l'existence même de certaines entreprises. La sécurisation des machines isolées en forêt devient ainsi un véritable enjeu auquel la société Serenitec répond par la commercialisation d'un système de surveillance autonome et très dissuasif.



Il n'y paraît pas, mais cette machine est sous surveillance

UN PARC DE MACHINES VARIÉ

À Geloux, dans les Landes, cela fera bientôt 40 ans que Serge Brouste s'est lancé dans les travaux forestiers. Comme débardeur, dans un premier temps avec une remorque forestière attelée à un tracteur, avant de se lancer dès 1998 dans l'abattage mécanisé. À l'époque, Serge se remémore avoir commencé avec une abatteuse Sogedep P335, une chargeuse Volvo modifiée avec une grue à l'avant. Puis, l'Etf landais est resté longtemps très fidèle au constructeur du Lot-et-Garonne, enchaînant ensuite avec trois abatteuses P550 puis trois autres SH25 avant d'acquiescer en 2013 le prototype de la première SH15. Cette dernière est d'ailleurs toujours en activité et régulièrement utilisée en première éclaircie où la petite 4 roues constitue, selon Serge, le compromis idéal. S'il reste très proche du constructeur, attendant avec impatience le développement d'une nouvelle machine dédiée moyen bois, l'Etf s'est depuis diversifié auprès d'autres marques scandinaves afin de construire un parc cohérent pour répondre aux différents types de travaux qu'il mène de front. Aujourd'hui, outre

la SH15, sa flotte compte donc une Ponsse Ergo, une John Deere 770 et, côté porteur un Komatsu 875 et un Ponsse Buffalo. Ceci sans compter une remorque motrice à balancier, une semi-remorque porte-engins et une pelle Cat avec un sécateur forestier. De plus, en juillet dernier, Serge Brouste a revendu 75% de ses parts à un jeune exploitant forestier, Jean-Charles Lejeune lui-même passionné de matériel (voir jMF n°215). Ses neuf salariés l'ont suivi

dans la nouvelle structure où Serge compte bien rester encore quelques années avant d'atteindre l'âge de la retraite. Pour l'Etf landais cela représente un sacré changement : « Avant, j'étais toujours à fond sur le pin maritime, aujourd'hui on fait de tout ! », semble-t-il se réjouir. Toujours est-il que cela fait du matériel en plus à gérer, dont un feller-buncher Timberpro et une déchiqueteuse Albach, ce qui n'est pas non plus pour lui déplaire.



Une détection à 18 m permet un déclenchement de l'alarme avant même que la machine ne soit touchée

L'installation des caméras aimantées ne prend que quelques minutes



UNE MISE EN ŒUVRE TRÈS SIMPLE

Le suivi des machines, leur affectation, leur entretien, la logistique des transferts, tout cela Serge maîtrise bien. Par contre, il paraît plus désemparé par les actes de vandalisme et les incivilités qui malheureusement se multiplient ces dernières années. C'est pour cette raison qu'il s'est équipé d'un premier système Serenitec il y a maintenant plus de 10 ans. À l'époque, il en avait fait l'acquisition alors que l'abatteuse Bear qu'il possédait avait été fracturée pour y voler quelques outils. L'appareillage a ensuite été transféré sur une Ergo arrivée neuve dans l'entreprise il y a cinq ans et à laquelle il est toujours affecté. Le matériel fourni par Serenitec et son installation sont simplissimes, comme nous le démontre Pascal, chauffeur chez Serge depuis 20 ans. Tout le matériel requis tient dans une valise, que nous n'avons certes pas vue, celle-ci étant passée sous les chenilles du TimberPro. Elle était vide, heureusement ! À l'intérieur se trouvent deux caméras, mais il peut y en avoir davantage si la surveillance le nécessite, une sirène, une centrale et une télécommande. À la fin de sa journée, l'opérateur range sa machine dans un coin, sur le bord d'un chemin ou dans un layon. Il aimante ensuite les deux caméras sur la carrosserie de la machine. Chacune dispose d'un angle de détection de 90° et d'une portée de 18 m. La première est placée de manière à filmer face à la porte d'entrée de la cabine, l'idée étant de détecter toute présence anormale au plus vite. La sirène, très dissuasive on le verra, peut alors se déclencher avant même que la personne n'ait touché à l'engin. Pascal positionne ensuite la seconde caméra afin que le réservoir de carburant et la tête d'abattage soient dans son angle de vision. Sur son Ergo, la sirène est placée dans un coffre à outils à l'avant, mais il est également possible de l'aimanter n'importe où sur le châssis où son efficacité sonore sera supérieure.

Enfin, la centrale qui dispose d'un rayon d'action de 50 m et d'une communication Gprs, est installée à demeure dans la cabine. Après avoir placé ses deux caméras, Pascal n'a donc plus qu'à appuyer sur un bouton de la télécommande. En cinq minutes montre en main le système est activé et la liaison établie avec une plateforme de surveillance à distance. Le plus important, précise l'opérateur, c'est de ne pas oublier d'enlever les caméras à la prise de poste le matin pour éviter de les égarer ensuite sur le chantier. Ainsi équipée, la machine est sous surveillance. La sensibilité du système est bien réglée. Inutile en effet d'être réveillé par un animal qui rôderait ou une branche agitée par le vent. Les bêtes pesant moins de 30 kg ne sont ainsi pas détectées. Pour les autres, les images filmées partent directement sur une centrale de visionnage où des opérateurs officient 24 h/24, 7 j/7. En les analysant, ils procèdent à une levée de doute en vérifiant qu'il ne s'agit pas d'un animal plus gros, la sirène se met en route, les vidéos sont enregistrées et le personnel de la plateforme a alors la possibilité de prendre en main le système à distance. Il leur est par exemple possible d'interpeller les intrus par interphone à travers le haut-parleur du boîtier sirène. Une simple question ou injonction, « que faites-vous là ? », ou encore « éloignez-vous de la machine ! », suffit en général à faire déguerpir les indélébiles. Le propriétaire de la machine est prévenu en direct de l'incident et le personnel est habilité à appeler les forces de l'ordre s'il l'estime nécessaire.

UNE PROBLÉMATIQUE RÉCENTE

Les vols de carburants ont une tendance naturelle à augmenter avec les cours de l'or noir, mais surtout des exactions plus graves sur le matériel sont de plus en plus constatées dans sa région, ainsi d'ailleurs que dans tout le reste du territoire. Mais, selon

Serge, « la vision des gens sur l'exploitation forestière a changé depuis deux ou trois ans. » On pourrait même dire qu'elle s'est fortement dégradée, et cela il n'est pas le seul à le constater. Nombreux sont en effet les témoignages en ce sens que nous recueillons lors de nos déplacements, ceci dans toute la France. Chez Serenitec aussi on le constate. Pierre Gallemard, commercial chez Serenitec, explique que lors du dernier salon Foreexpo il a eu dix fois plus de demandes que lors de l'édition précédente, il y a cinq ans. Pour autant, les gendarmes ne disposent pas non plus de statistiques fiables en la matière. Les assurances refusent en effet d'indemniser les vols de carburant, arguant qu'il n'y a qu'à faire le plein le matin. Et donc de siphonner le réservoir avant de partir le soir ? Les vols de caisse à outils, d'extincteurs et de petites fournitures ne sont pas non plus pris en charge. Quant aux dégradations plus conséquentes liées à des actes de vandalisme, les assureurs qui acceptent de les garantir ne manquent pas de prendre en compte un indice de vétusté qui viendra largement dégrever le montant de l'indemnisation. Même si, chacun le sait bien, une machine qui « ne vaut plus rien » peut souvent encore rendre de fiers et bons services... Dans ces conditions, beaucoup d'entrepreneurs ne prennent même pas la peine de porter plainte, n'y voyant qu'une perte de temps inutile. Pourtant, les gendarmes souhaiteraient que cette démarche soit plus souvent faite afin d'estimer plus concrètement l'ampleur du phénomène et pour être informés des méfaits commis afin d'enquêter et de tenter d'apporter une réponse. En juillet dernier, Gaël Lamoury, coordinateur technique de Fibois en Nouvelle-Aquitaine expliquait à nos confrères de France Bleue que l'interprofession avait recensé plus de 20 incidents en 6 mois dont 80%

en Creuse et Corrèze. Un phénomène confirmé par le capitaine Boudault, de la gendarmerie de la Creuse : « Le Limousin est très impacté par des exactions commises par des activistes qui vont du simple tag sur les machines à l'incendie. » Pour lui, le phénomène est récent et, avec son service il s'emploie à faire du renseignement d'ambiance : « Les remontées d'informations sont essentielles. » Il invite donc les professionnels et la population à signaler tout comportement qui pourrait simplement paraître anormal.



UN GRAND POUVOIR DE DISSUASION

En espérant que ces investigations débouchent sur quelque chose, il convient pourtant de réagir rapidement pour des professionnels qui ne peuvent se permettre de voir leur outil de travail menacé. Lors de sa création en 2007, Serenitec s'adressait essentiellement à des particuliers pour la protection de leurs habitats contre les intrusions. Ce système destiné aux machines isolées a été développé il y a 10 ans, explique Pierre Gallemard.

La vidéosurveillance surprend un individu qui prend la fuite alors qu'il s'apprêtait à siphonner du gasoil



C'est un client, Rollin Tp de Cestas, qui les a mis sur le sujet. L'entreprise qui pratique des activités de terrassement, drainage, et réalise des travaux forestiers et agricoles était de plus en plus victime de vol de carburant et de matériels. Depuis, le kit Serenitec a bien évolué, comme l'explique Serge Brouste qui a pris un deuxième système pour sécuriser le feller-buncher TimberPro. La pose est plus simple avec les modules aimantés qui auparavant devaient être vissés, et l'autonomie de l'ensemble est garantie. Il fonctionne en effet avec des batteries très longue durée qu'il n'est nécessaire de changer que tous les ans environ. Celles-ci sont cependant testées toutes les huit minutes pour garantir leur bon fonctionnement. Lorsque des signes de faiblesse sont détectés, le propriétaire est averti de la nécessité de les remplacer. De manière plus globale, un portail internet lui permet de vérifier toutes les informations le concernant, le monitoring de ses systèmes de surveillance, des programmations de plages horaires, etc. Il est ainsi aussi possible de vérifier que la surveillance a bien été activée en fin de journée. Pierre Gallemard tient également à préciser que son entreprise dispose de l'autorisation du Cnaps, le Conseil National des Activités Privées de Sécurité. Il s'agit d'un établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur créé en 2011 et chargé de moraliser et de professionnaliser le secteur de la sécurité privée. Les prestataires concernés ont l'obligation d'obtenir une autorisation avant même de démarcher, de contracter ou de débiter une prestation de sécurité. Selon Pierre, la plupart de ses



La seconde caméra surveille la tête d'abattage

concurrents ne disposent pas de cet agrément qui a un coût puisque 0,4% du montant des prestations facturées par les sociétés de sécurité est reversé au Cnaps. Il invite donc les clients à vérifier que l'entreprise qu'ils mandatent soit bien autorisée par l'établissement public, car c'est une obligation légale. Le coût, justement, parlons-en. Le système Serenitec est proposé en location pour 105 €/mois en configuration une ou deux caméras avec une garantie 5 ans, pièces, mains-d'œuvre et consommables. Soit 3,5 €/j, précise le commercial. Pour Serge Brouste, cela représente le coût

d'une certaine forme de tranquillité. Depuis que deux de ses machines sont équipées, dont une depuis plus de 10 ans, il n'a eu aucun souci sur les engins concernés. Par contre, il a été souvent appelé, reconnaissant qu'il ne pouvait pas toujours savoir s'il s'agissait de voleurs ou de curieux. Une fois, il a cependant clairement distingué sur les images transmises par la télésurveillance deux personnes qui s'enfuyaient avec des bidons. Sur la même période, plusieurs siphonnages de réservoirs ont été à déplorer sur les autres machines, ainsi qu'un pare-brise cassé : « 1.600 €

de travaux sans compter la perte d'exploitation », se lamente-t-il. S'il s'en serait bien passé, Serenitec lui propose une solution dont l'efficacité dissuasive lui semble évidente. Avec une efficacité proche de 100%, explique Pierre Gallemard puisqu'en 10 ans ses clients dont les machines sont protégées n'ont connu ni vol, ni vandalisme ni d'incendie volontaire. Une protection bien plus efficace, souligne-t-il, que les systèmes d'alarme pour les bâtiments.

V.N. ■



GENERAL MATERIEL®
VOTRE ÉQUIPEMENTIER FORESTIER / AGRICOLE / BTP

Découvrez notre gamme de matériel de bois de chauffage

Fendeuse à vis - Treuil forestier - Combiné à bois de chauffage - Fendeuse de bûches

NOMBREUX MODÈLES EN STOCK IMMÉDIAT

f
y
i







04 76 52 92 00

DÉCOUVREZ NOTRE NOUVEAU SITE INTERNET

WWW.GENERALMATERIEL.FR

ZA CHAMP 7 LAUX - 38190 LE CHAMP PRÈS FROGES

CONTACT@GENERALMATERIEL.FR